

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 8 mars 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_010**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 17  
Pouvoirs : 4  
Absents : 4

Date de publication : 11 mars 2024

Le 8 mars 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 et le 29 février 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,  
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE,  
M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,  
M. LANGLOIS,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. BIOT par  
M. PARIGOT, Mme BIOT FLORIMOND par Mme DELOT,  
M. TIRARD par Mme SCHWENTER, M. LECOMPTE par  
Mme ETIENNE

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,  
M. SERRE, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme ETIENNE et M. GORNEAU ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET**

**Admission des familles au Pôle Petite Enfance**

*Visa :*

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2011 instaurant les modalités d'inscription des familles au Pôle Petite Enfance

*Exposé des motifs :*

CONSIDÉRANT que l'évaluation des admissions doit être présentée au conseil municipal pour avis, après passage en commission d'admissibilité

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné à 6 familles lors de la commission d'admissibilité du 30 janvier 2024

*Contenu de la proposition :*

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable :

- à l'admission de 4 enfants chez les bébés et de 2 enfants chez les grands

**Complément d'information :**

Le choix des admissions reste en dernier ressort de la décision du Maire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **SUIT** l'avis favorable de la commission.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 11 mars 2024  
Le Maire, Yves DELOT,

